

04 mars 2008

Deux numéros pour contacter la Cram

Pour joindre la Cram Bourgogne et Franche-Comté, assurés et employeurs disposent chacun d'une plateforme téléphonique dédiée à leurs besoins et à leurs questions. Depuis le 1^{er} février 2008, la Cram Bourgogne et Franche-Comté a baissé les tarifs d'un appel de 0,118 centimes d'euro la minute à 0,09 centimes d'euro.

Vous êtes assuré du régime général, un numéro unique est à votre disposition :

0 821 10 21 10 (0,09 € la mn)

accessible du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures.

Avec ce numéro, vous pouvez obtenir des renseignements sur la retraite, prendre rendez-vous auprès d'un conseiller retraite dans un point d'accueil de la Cram ou demander un relevé de carrière.

Munissez-vous de votre numéro de Sécurité sociale avant toute communication.

Vous êtes employeur, un numéro unique est à votre disposition :

0 821 10 21 21 (0,09 € la mn)

accessible du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures et le vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 16 heures.

Avec ce numéro, vous pouvez joindre un expert dans le domaine des données sociales, de la prévention et de la tarification des risques professionnels.

Pour tout appel concernant la tarification des risques professionnels, munissez-vous du numéro Siren à 9 chiffres de votre entreprise.

Le prix d'une communication locale

La plateforme « assurés » traite environ 200 000 appels par an. La durée moyenne d'un appel est de 4 minutes. Avec un tarif à 0,09 centimes d'euro la minute, la Cram Bourgogne et Franche-Comté s'aligne sur le coût d'une communication locale depuis un poste fixe. Pour un assuré, un appel « standard » revient donc à 0,36 euro depuis un poste fixe avec le nouveau tarif.

Contact presse :

Murielle ESPOSITO – murielle.esposito@cram-bfc.fr